

Séance extraordinaire du 13 juin 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 13^e jour de juin deux mille seize (13-06-2016) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
 - 2. Octroi de contrat à Vitrierie Clétech – Fourniture d'une porte et de fenêtres – Salle communautaire***
 - 3. Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Parc des Grès***
 - 4. Nomination du comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs***
 - 5. Embauche et nomination d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement***
 - 6. Embauche d'un journalier classe 2 – Poste étudiant***
- Période de questions***
- 7. Clôture de la séance***

Séance extraordinaire du 13 juin 2016

2016-06-271

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Octroi de contrat à Vitrierie Clétech – Fourniture d'une porte et de fenêtres – Salle communautaire

2016-06-272

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de la fourniture d'une porte et de fenêtres pour la salle communautaire à Vitrierie Clétech, selon l'offre de service datée du 26 mai 2016, au montant de 12 310,00 \$, avant taxes;

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé d'une somme de 6 025,00 \$ pour pourvoir à cette dépense.

Il est de plus résolu de procéder à un transfert budgétaire de 6 900 \$ du poste numéro 02.70120.522 au poste 23.08000.727 pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts – Parc des Grès

2016-06-273

La résolution
n° 2015-02-054
a été modifiée
par la résolution
n° 2016-06-273

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate l'ingénieur de la MRC de Maskinongé pour présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dans le cadre des travaux de prolongement des services de la rue du Parc pour desservir le parc des Grès.

Il est de plus résolu qu'un chèque de 562 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Il est aussi résolu que le conseil s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Nomination du comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs

2016-06-274

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le comité de négociation de la convention collective des cols bleus et blancs soit formé des personnes suivantes :

Richard St-Pierre, conseiller
Gaëtan Léveillé, conseiller
Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière

De plus, il est résolu de mandater Claude Grenier Ressources humaines inc. comme représentant de la partie patronale pour cette négociation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 13 juin 2016

5. Embauche et nomination d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-149 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour l'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour une période de 30 semaines;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de monsieur Jonathan Arsenault a été retenue;

2016-06-275

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaétan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Jonathan Arsenault au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 30 semaines, et ce, à compter du 13 juin 2016. Les conditions salariales et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur. Il s'agit d'un poste régulier saisonnier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Embauche d'un journalier classe 2 – Poste étudiant

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste de journalier classe 2 et du processus de sélection, la candidature de monsieur Samuel Paquette a été retenue;

2016-06-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche, le 8 juin 2016, monsieur Samuel Paquette comme journalier classe 2, et ce, pour la période estivale. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour les étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 11
Fin : 19 h 11 (pas de question)

7. Clôture de la séance

2016-06-277

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaétan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière